

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4736**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées entre la rue Gambetta et la rue Vignet Trouvé et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4736**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées entre la rue Gambetta et la rue Vignet Trouvé et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Gambetta et le quai Lamartine, inscrite en emplacement réservé de voirie n° 2 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu, situées entre la rue Gambetta et la rue Vignet Trouvé et appartenant à la Commune de Fontaines sur Saône.

Ces 2 parcelles, d'une superficie totale de 331 mètres carrés sont cadastrées AB 601 et AB 604.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Commune de Fontaines sur Saône consentirait à céder lesdites parcelles de terrain, libres de toute location ou occupation, à l'euro symbolique ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 331 mètres carrés, libres de toute location ou occupation, situées entre la rue Gambetta et la rue Vignet Trouvé, cadastrées AB 601 et AB 604 et appartenant à la Commune de Fontaines sur Saône, dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Gambetta et le quai Lamartine.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2842, le 18 avril 2013 pour la somme de 453 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 824, pour l'euro symbolique correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.